

Province de Québec

Municipalité de
SAINT-LUDGER-DE-MILOT

AVIS PUBLIC
RÔLE DE PERCEPTION 2022

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Rita Ouellet CPA
directrice générale greffière trésorière de la susdite municipalité.

Que conformément aux dispositions de l'article 1007 du Code municipal du
Québec, le rôle de perception des taxes foncières pour l'exercice financier 2022 est
complété et déposé au bureau de la Municipalité au 739 rue Gaudreault, Saint-
Ludger-de-Milot.

Que les comptes de taxes seront adressés aux contribuables inscrits au rôle
d'évaluation en vigueur et postés dans les délais prévus.

DONNÉ à Saint-Ludger-de-Milot, ce 25 février 2022.



Rita Ouellet
Directrice générale greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à St-Ludger-de-Milot, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié
l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 10 et 18
heures de la journée, le 25^e jour février 2022

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25^e jour de février deux mille vingt deux.

Signée :



Directrice générale greffière trésorière